



INSCRIPTION PEDAGOGIQUE D'UN AUDITEUR POUR L'ACCES AUX COURS ET SUPPORTS DE COURS SUR MOODLE

1° réaliser l'inscription administrative, 2° faire compléter le choix d'UE par l'auditeur, 3° réaliser l'inscription pédagogique, 4° remettre un exemplaire de ce document signé à l'auditeur et à chaque responsable des 4 UE choisies pour qu'il donne accès à son cours et support de cours à l'auditeur (sans l'évaluer)



Les champs en gris sont à compléter par la scolarité et ceux en blanc par l'auditeur

COMPLETER A PARTIR DES DONNEES DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE SAISIES DANS APOGEE :

Composante d'inscription :	Numéro étudiant :
Nom patronymique (ou de naissance) :	
Nom d'usage (ou marital) :	
Prénom(s) :	
Date de naissance : / __ / __ / ____ /	Numéro INE :
Adresse mail universitaire :	

COMPLETER LES 4 UE CHOISIES (ET EVENTUELS CHOIX D'ELEMENTS CONSTITUTIFS) POUR SAISIR L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE DANS APOGEE :

1- Code UE :	1- Libellé UE :
1- Eléments constitutifs de l'UE choisis (si choix il y a) :	
2- Code UE :	2- Libellé UE :
2- Eléments constitutifs de l'UE choisis (si choix il y a) :	
3- Code UE :	3- Libellé UE :
3- Eléments constitutifs de l'UE choisis (si choix il y a) :	
4- Code UE :	4- Libellé UE :
4- Eléments constitutifs de l'UE choisis (si choix il y a) :	

COMPLETER ET TRANSMETTRE AUX RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DES UE AUXQUELLES L'AUDITEUR S'EST INSCRIT :

Je demande à ce que l'auditeur susnommé bénéficie de l'accès aux cours magistraux et travaux dirigés des 4 unités d'enseignements auxquelles il est inscrit pédagogiquement, tant en présentiel qu'à distance, ainsi qu'aux supports déposés sur Moodle.

En application de la décision du CA du 16 mars 2021, l'auditeur n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques des UE ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas autorisé à se présenter aux examens.

Directeur de la composante (ou de son représentant) Prénom, Nom : Fait à Le :	Signature et cachet :
--	-----------------------

ACTIVER VOTRE COMPTE SESAME AVEC VOTRE N° INE ET DATE DE NAISSANCE (CI-DESSUS) :

Activer votre compte SESAME :	Activer votre compte sésame Université Marie et Louis Pasteur
- Pour accéder à l'environnement numérique de travail (ENT)	Portail d'authentification
- Pour accéder aux ressources documentaires en ligne (BU) :	Les Bibliothèques de l'Université Marie et Louis Pasteur
Contacter le service de scolarité :	https://www.univ-fcomte.fr/les-scolarites

MEMORANDUM TRAITEMENT DE L'INSCRIPTION D'UN AUDITEUR

Pour avoir accès aux cours et supports de cours en présentiel et sur Moodle ainsi qu'aux bibliothèques universitaires (BU) en salle et en ligne, l'auditeur doit :

- Être inscrit administrativement à la VET « Auditeur libre » de la composante dont le code commence par XAL% et avoir acquitté 100,00 euros de frais d'inscription :

=> SCOLARITÉ : saisit une inscription administrative à la VET codée XAL% et collecte les frais.

- Disposer d'une adresse mail en @edu (pour accéder à l'ENT, à Moodle et aux BU en salle et en ligne) :

=> LDAPmaster : importe les auditeurs inscrits administrativement dans l'annuaire LDAP et l'auditeur est automatiquement importé dans le logiciel de gestion des BU.

- Connaître son n° INE (pour activer son compte Sésame) :

=> SCOLARITÉ : édite une carte UMLP pour l'auditeur et le document sur lequel figure son n° INE (carte « d'étudiant » d'Apogée)

- Connaître les consignes d'activation du compte Sésame et active son compte Sésame :

=> SCOLARITÉ : communique la fiche IP à l'auditeur qui comprend les consignes d'activation du compte Sésame.

- Connaître les consignes d'accès à l'ENT pour Moodle et à la BU en ligne :

=> SCOLARITÉ : communique la fiche IP à l'auditeur qui comprend les consignes d'accès à l'ENT et à la BU en ligne.

- Disposer de l'accès, dans Moodle, aux éléments pédagogiques des 4 UE qu'il a choisies.

=> SCOLARITÉ : communique la fiche IP à l'auditeur qui permet de collecter les choix des 4 UE (maximum) que l'auditeur souhaite suivre : exclusivement des cours magistraux et des travaux dirigés (pas de travaux dirigés ni d'UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages).

=> SCOLARITÉ : crée une liste (ou plusieurs) comportant les UE et ELP que l'auditeur a choisis (CM, TD, pas TP, ni Projet/Stage) et la relie à la VET de la composante dont le code commence par XAL%.

=> SCOLARITÉ : saisit une inscription pédagogique aux UE et ELP choisis (pas à des TP ni des Projet/Stage) et une dispense d'examen (code X) à tous les éléments choisis pour ne pas faire figurer l'auditeur sur la liste des apprenants attendus à l'examen ni le convoquer.

=> SCOLARITÉ : communique un exemplaire de la fiche d'inscription pédagogique signé à l'auditeur et à chaque enseignant responsable des UE choisies par l'auditeur pour qu'il donne l'accès à son cours à l'auditeur dans Moodle. Les consignes précisent à l'enseignant qu'il ne doit pas donner accès aux TP, ni aux UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages, ni aux examens (donc ne pas évaluer ni attribuer de notes aux auditeurs).

=> ENSEIGNANTS : donnent accès à l'auditeur aux UE auxquelles il est inscrit (donc pas à des TP ni des Projet/Stage). Ils n'évaluent pas l'auditeur.